



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE – FOOT LOISIR - FUTSAL

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2021
PV N° 1

PRESIDENT : M. J JAVERLIAT

PRESENTS: MME NOIR – MM. FALL - BAUSSET – PEIRIN – LAUTRETE - DESPLAT

EXCUSES : MM. ZIANI BEY – LACHAISE – DE OLIVIERA - LAVERGNE

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

1) Critérium séniors à 8:

La commission a décidé de repousser la date limite des engagements au **Vendredi 24 septembre** pour relancer quelques clubs encore indécis.

À ce jour la commission enregistre 7 équipes engagées.

Réunion avec les dirigeants des clubs de foot à 8 le lundi 4 octobre à 18h30 au district pour un début des championnats la semaine du 11 octobre.

La saisie des résultats sera à faire sur Footclubs.

2) Initiations foot diversifié :

Plusieurs initiations sont prévues au sein des clubs :

Les clubs de l'AS Fromental et du CS feytiat seraient intéressés par le foot en marchant.

L'association du Conseil départemental des familles serait intéressée sur un créneau un Mercredi après-midi par tous les dérivés du foot.

3) Futsal :



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE – FOOT LOISIR - FUTSAL

A ce jour le 16/09/2021 la compétition futsal compte 4 équipes inscrites.
Pour permettre des engagements supplémentaires, la commission repousse les engagements au 1^{er} octobre 2021.

4) Tournoi E-sport :

Un tournoi FIFA sera programmé au district de la Haute-Vienne du lundi 1^{er} novembre au vendredi 7 novembre (**uniquement pour les joueurs licenciés**).

Conditions du tournoi :

- rencontres de 10 min.
- Limité à 32 équipes de 2 joueurs.
- Uniquement sur réservation.

Le Président de la commission

JAVERLIAT JEREMY

La secrétaire de séance.

NOIR CHRISTELLE

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI